



## Synthèse des observations du public

**Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 4 mars 1996 portant codification des règles de conformité des matériels à gaz aux normes les concernant lorsqu'ils sont situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation et de leurs dépendances ainsi que dans les caravanes, autocaravanes et fourgons aménagés**

Une consultation du public a été menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 30/10/2015 au 20/11/2015 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public pouvait déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/projet-d-arrete-modifiant-la-liste-des-normes-a1162.html>

### *Nombre et nature des observations reçues :*

Huit (8) contributions ont été déposées sur le site de la consultation.

Sur ces huit (8) contributions :

- trois (3) contributions sont sans rapport avec l'objet visé par le projet d'arrêté,
- une (1) contribution est favorable au projet de texte, sans propositions,
- quatre (4) contributions soutiennent l'objet visé par le projet d'arrêté et sont force de propositions.

### *Synthèse des modifications demandées :*

La plupart des contributions portaient sur les mentions de dates de départ de l'obligation de conformité aux normes listées en annexe du projet d'arrêté.

Différentes propositions de modification du projet ont été faites :

- adopter des dates de départ de l'obligation de conformité aux normes compatibles avec la date d'entrée en vigueur du projet d'arrêté,
- corriger une référence de date de publication de norme,
- mentionner la révision d'une norme programmée en 2016.

Conformément au dernier alinéa du II de l'article L. 120-1 du code de l'environnement, la présente synthèse indique en annexe les observations du public dont il a été tenu compte.

Fait à la Défense, le 27/11/2015

*Annexe : observations du public dont il a été tenu compte.*

|  |
|--|
| NF D 36-112 (avril 2014) :<br>Modifier les dates de départ de l'obligation de conformité comme suit :<br>Colonne 3) : 1er juillet 2017<br>Colonne 4) : 1er janvier 2016      |
| NF D 36-126 (octobre 2014) :<br>Modifier les dates de départ de l'obligation de conformité comme suit :<br>Colonne 3) : 1er janvier 2017<br>Colonne 4) : 1er janvier 2016    |
| NF D 36-133 (août 2014) :<br>Modifier les dates de départ de l'obligation de conformité comme suit :<br>Colonne 3) : sans objet<br>Colonne 4) : 1er janvier 2016             |
| NF D 30-506 (octobre 2013) :<br>Modifier les dates de départ de l'obligation de conformité comme suit :<br>Colonne 3) : 1er janvier 2017<br>Colonne 4) : 1er janvier 2016    |
| NF E 29-190-2 (novembre 2014) :<br>Modifier les dates de départ de l'obligation de conformité comme suit :<br>Colonne 3) : 1er juillet 2017<br>Colonne 4) : 1er janvier 2016 |
| NF M 88-778 (décembre 2014)<br>Modifier les dates de départ de l'obligation de conformité comme suit :<br>Colonne 3) : 1er juillet 2017<br>Colonne 4) : 1er janvier 2016     |
| NF M 88-779 (décembre 2013) :<br>Modifier les dates de départ de l'obligation de conformité comme suit :<br>Colonne 3) : 1er juillet 2017<br>Colonne 4) : 1er janvier 2016   |
| NF M 88-781 (mars 2014) :<br>Modifier les dates de départ de l'obligation de conformité comme suit :<br>Colonne 3) : 1er juillet 2017<br>Colonne 4) : 1er janvier 2016       |
| NF D 36-103 (avril 2014) :<br>Modifier les dates de départ de l'obligation de conformité comme suit :<br>Colonne 3) : 1er juillet 2017<br>Colonne 4) : 1er janvier 2016      |
| NF EN 1555-4 :<br>Colonne 1) corriger : (décembre 2011) en (juin 2011)   |
| NF D 36-109 (décembre 1989) :<br>Mentionner dans la colonne 5) : « Cette norme sera révisée en 2016 »  |